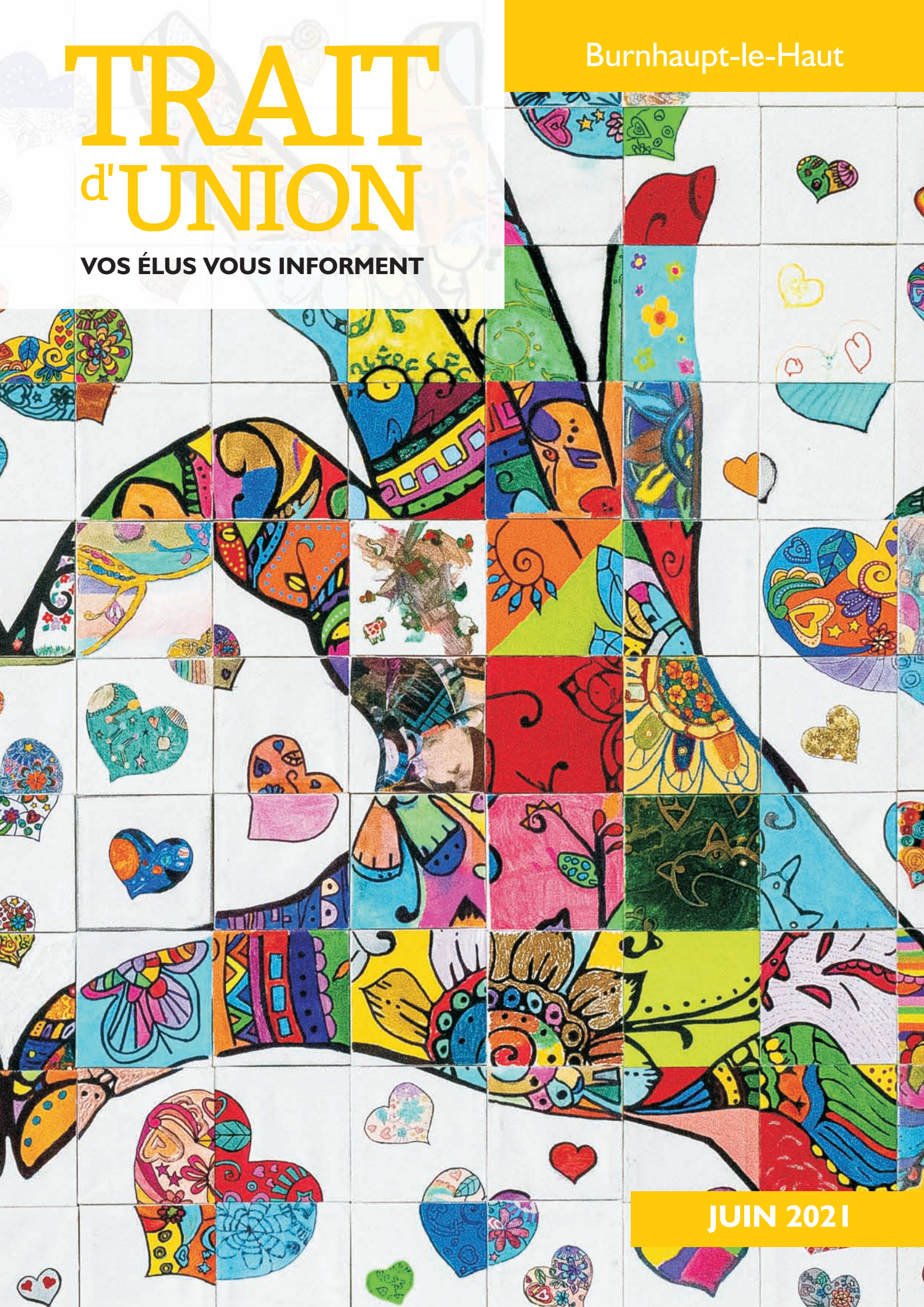


# TRAIT d'UNION

VOS ÉLUS VOUS INFORMENT

Burnhaupt-le-Haut



JUIN 2021






















### Restez informés !

[www.burnhaupt-le-haut.com](http://www.burnhaupt-le-haut.com)

- Actualités
- Trait d'Union téléchargeable
- Délibérations du Conseil Municipal

Facebook : Commune de Burnhaupt le Haut

## Sommaire

|   |   |         |
|---|---|---------|
|    | Le mot du Maire .....                             | 3       |
|    | Budget 2021 .....                                 | 4 - 5   |
|    | Travaux .....                                     | 6       |
|    | Déchets .....                                     | 7       |
|    | Sécurité routière .....                           | 8 - 9   |
|    | Vie scolaire .....                                | 10 - 12 |
|   | Histoire .....                                    | 13      |
|  | Projets .....                                     | 14 - 15 |
|  | Vie citoyenne .....                               | 16 - 17 |
|  | Découvrons notre ciel étoilé en nous amusant ! .. | 18 - 19 |
|  | Pays Thur Doller .....                            | 20      |
|  | Jeu concours .....                                | 21      |
|  | Associations .....                                | 22 - 23 |
|  | Zoom sur ... ..                                   | 24 - 25 |
|  | Infos .....                                       | 26      |
|  | Ils s'expriment .....                             | 27      |
|  | Mieux vivre ensemble .....                        | 28 - 29 |
|  | Communauté de communes .....                      | 30      |
|  | Que se passe-t-il chez nos voisins ? .....        | 31      |

### BULLETIN COMMUNAL SEMESTRIEL - JUIN 2021

Editeur : Mairie de Bunhaupt-le-Haut

Diffusion gratuite à tous les foyers et entreprises de la commune

Tirage : 800 exemplaires

Responsable de la publication : Véronique Sengler-Waltz

Responsable de la publication : Régine Girardi

Equipe de rédaction : Jean-Michel Clog, Audrey Finck,

Marthe Fortmann, Aurélie Houglet, Laetitia Nini, Alain Suissa

Invités : André Bohrer, Marc Bohrer, Céline Charpentier,

Rémy Dorge, Thierry Ziegler, les élèves de nos écoles

Photos et illustrations : l'équipe de rédaction et les invités

Création graphique : Desigraf / Muriel Vonau

Impression : Doller Graphiques SAS

# LE MOT DU MAIRE



Qui aurait pu imaginer, il y a plus d'un an, que nous vivrions toujours encore avec cette **crise sanitaire** et que la situation serait encore plus critique, malgré les trois périodes de confinements, les fermetures des écoles et des commerces et la vaccination en masse de la population ? Si l'activité administrative en mairie est toujours aussi soutenue, elle est devenue plus complexe. Les délais d'exécution des travaux sont de plus en plus longs, compte tenu du manque de ressources humaines dans les entreprises, auquel s'ajoutent des difficultés d'approvisionnement. Les calendriers prévisionnels ne sont plus tenus et nous naviguons à vue. Les réunions se font soit en présentiel en respectant les distanciations physiques et les gestes barrières, soit en visioconférence ; elles doivent parfois même être annulées et reportées.

De nombreux projets ont pu émerger malgré ce contexte au sein des différentes **commissions communales**. Une belle dynamique s'est installée très rapidement après les élections. Les élus municipaux sont à la fois investis et force de propositions pour le développement de nouveaux projets. En voici quelques exemples : un nouveau site internet burnhaupt-le-haut.com entièrement relooké et compatible avec tous les supports numériques, un compte Facebook actif et suivi par de nombreux abonnés, les opérations « Notre village a du pot », ou encore « L'Art collaboratif ». Malheureusement, le marché de printemps avec le troc des plantes, le « Repair café » et la journée citoyenne ont dû être annulés.

Nous avons décidé de lancer les travaux de **rénovation énergétique du foyer Martin Studer** sur la base d'un audit détaillé et de propositions opérationnelles chiffrées réalisés par le cabinet IMAE. Ce bâtiment construit par des bénévoles dans les années 1970 et rénové dans les années 2000 est une « passoire » énergétique qui pèse lourd dans le budget communal. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et des primes Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pourront compléter l'aide financière.

Concernant l'**aménagement extérieur du foyer Martin Studer et de ses abords**, projet phare de la mandature 2020-2026, nous sommes accompagnés par le bureau d'études OTE Ingénierie. La consultation citoyenne parue dans le dernier Trait d'Union nous a permis de recueillir vos idées sur les grandes thématiques proposées. Par ailleurs, une commission mixte élargie a été constituée, dans laquelle 14 Burnhauptois volontaires participeront aux choix stratégiques de ce projet d'envergure. Pour l'instant, les grandes lignes du projet sont posées en attendant de pouvoir débattre avec l'ensemble des membres de cette commission.

L'activité de **nos associations** est très impactée et la vie sociale est quasiment au point mort depuis plus d'un an. Les moments de rencontres sportives, culturelles ou festives manquent considérablement. Nous avons décidé de doubler exceptionnellement la subvention annuelle pour chacune de nos associations. Certaines d'entre elles sont en difficulté, compte tenu du manque de ressources financières et des charges fixes incompressibles à supporter. A travers ce geste, nous avons souhaité leur rappeler tout notre soutien en espérant retrouver l'ensemble des bénévoles prêts à repartir pour de nouvelles aventures dès la reprise.

Je vous souhaite un bel été et prenez soin de vous et de vos proches.

Pays Thur Doller :

La crise sanitaire de 2020 a également conforté la nécessité de repenser les modes de consommation et la revalorisation des produits locaux. La demande et les attentes du territoire sont grandes et les initiatives qui émergent sont un signe positif. Au Pays Thur Doller, nous nous sommes emparés du **Projet Alimentaire Territorial**, abrégé en « PAT », prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Un premier diagnostic fait ressortir que « 20% de la nourriture produite n'atteint pas la bouche du consommateur ». Pour comprendre ce gâchis et l'endiguer, des enquêtes de terrain ont été réalisées auprès des cantines scolaires et de certains restaurants d'entreprises. A terme et si le Pays Thur Doller est retenu dans le cadre de l'appel à projet national par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, des actions concrètes, portées par un collectif d'acteurs et de partenaires locaux, permettront d'améliorer l'accès de tous à une alimentation locale, saine et durable.

Véronique SENGLER-WALTZ  
Maire de Burnhaupt-le-Haut



# BUDGET 2021

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier budget de la nouvelle mandature. Après un exercice 2020 fortement impacté par la crise sanitaire et les différents confinements, l'ambition du budget 2021 est d'inscrire la mise en œuvre des projets préparés par les différentes commissions communales.

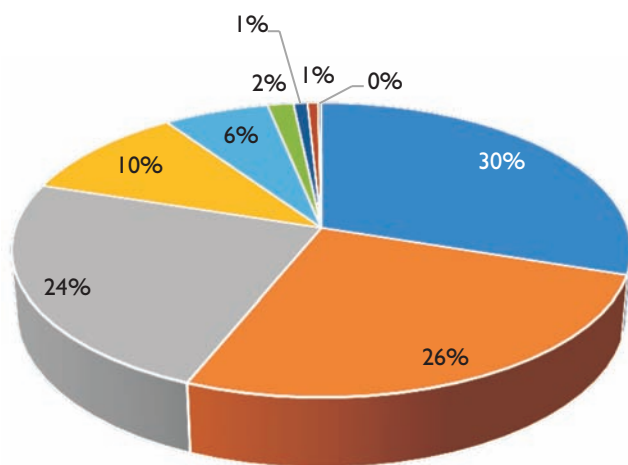
## UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉ

Malgré le coup de pouce exceptionnel que la commune a décidé d'apporter au monde associatif local, en raison des conséquences de la crise sanitaire, les dépenses réelles de fonctionnement seront en léger recul cette année. Cela témoigne d'une gestion quotidienne au plus juste de nos besoins. Ce qui nous permet de dégager plus de 460 000 € du budget de fonctionnement pour investir.

En matière de recettes de fonctionnement, les principales évolutions émanent de la réforme de la taxe d'habitation (cf. ci-dessous) qui vient diminuer la part de la fiscalité dans nos ressources, au profit des dotations. Cela ne vient cependant pas altérer le volume global de nos recettes prévisionnelles.

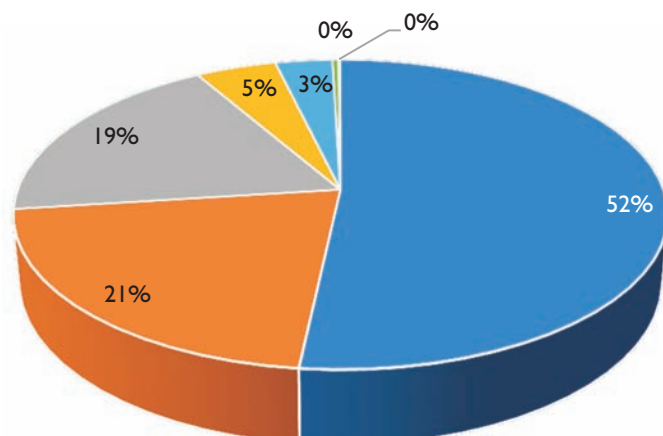
|   | Dépenses              | Recettes              |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Budget de fonctionnement 2021 équilibré   | <b>1 763 630,94 €</b> | <b>1 763 630,94 €</b> |
| Dont autofinancement brut (permettant d'alimenter l'investissement) : 460 000 € |                       |                       |

### Les dépenses de fonctionnement



- Charges générales : 530 500 €
- Virement à l'investissement : 460 000 €
- Charges de personnel : 419 700 €
- FNGIR et FPIC : 184 487 €
- Autres charges de gestion : 111 900 €
- Charges exceptionnelles : 27 500 €
- Dépenses imprévues : 11 000 €
- Charges financières : 11 000 €
- Dotation aux amortissements : 3 679 €

### Les recettes de fonctionnement



- Impôts et taxes : 910 200 €
- Excédent de fonctionnement 2020 : 374 084 €
- Dotations et participations : 328 000 €
- Produits des services : 81 347 €
- Autres produits de gestion : 58 000 €
- Produits exceptionnels : 6 000 €
- Atténuations de charges : 2 000 €

# UN BUDGET D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

Notre collectivité cherche toujours à s'inscrire dans les différents appels à projet afin de bénéficier des subventions disponibles. Cependant, ces dernières ont plutôt tendance à se réduire d'années en années.

Notre capacité à investir dépend surtout de nos fonds propres et donc d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Ils représentent près de 93% de nos recettes d'investissement dans le budget 2021 (voir ci-dessous) :

| Budget 2021 - recettes d'investissement  |                       |
|--|-----------------------|
| Solde d'investissement 2020  | 951 142,37 €          |
| Part du <b>solde de fonctionnement 2020</b> directement affecté à l'investissement | 460 000,00 €          |
| Autofinancement brut 2021 (provenant du fonctionnement)                            | 460 000,00 €          |
| Autres recettes d'investissement (subventions, TVA, taxe d'aménagement)            | 147 079,05 €          |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>   | <b>2 018 221,42 €</b> |

Ces crédits disponibles, sans recourir à un nouvel emprunt, nous permettent de mener à bien les investissements nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie et de nos infrastructures.

## Les principaux projets du budget 2021 :

Rénovation énergétique du foyer Martin Studer et finalisation du projet d'aménagement de ses abords avant travaux – démolition de l'ancien Unico

Fonds de concours à la Communauté de communes pour la reconstruction de la gendarmerie

Achèvement des travaux rue de la Poste et rue Haute

Poursuite de la modernisation de l'éclairage public (passage en LED)

Travaux à l'école maternelle (création d'une ouverture, installation de panneaux photovoltaïques et d'une pergola)

Extension du columbarium au cimetière communal

## LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ

Principal facteur de leur autonomie financière et lien tangible entre les administrés et la collectivité, la fiscalité des communes a subi en quelques années une profonde mutation.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) est la dernière réforme en date. Voulu par le Président de la République, elle devrait être définitive en 2023. Cependant, depuis 2019, le taux de la taxe d'habitation est figé pour les communes. Sa suppression n'est pas anodine pour notre budget puisqu'en 2020 elle représentait la somme de 181 918 €.

Afin de compenser cette perte, le législateur a décidé de transférer à compter de 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui vient s'ajouter au taux communal.

| Taux communal TFPB 2020 | Taux départemental TFPB 2020 | Nouveau taux communal TFPB 2021 |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 8,99%                   | 13,17%                       | <b>22,16%</b>                   |

Ce transfert vise à assurer une neutralité fiscale pour le contribuable.

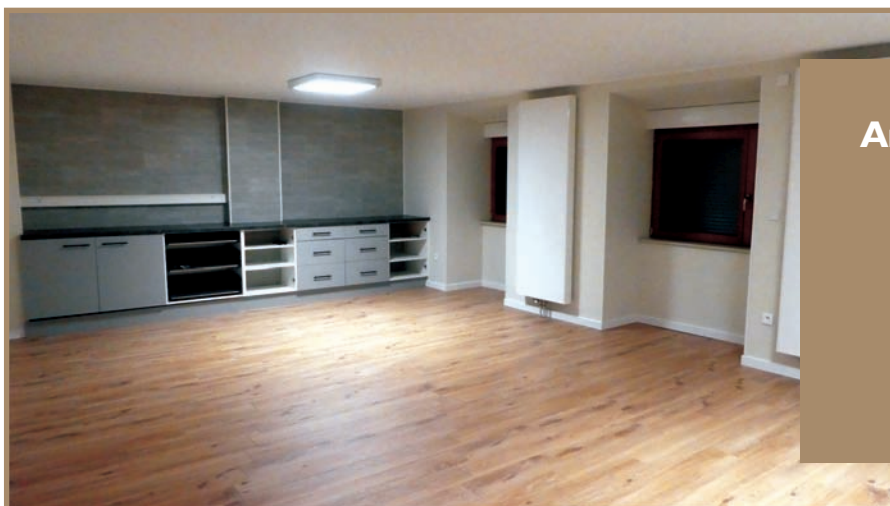
Dorénavant la commune ne pourra plus faire évoluer que deux taxes : la taxe foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties.

La fiscalité communale reposera directement sur les seuls propriétaires, les locataires pouvant se retrouver désolidarisés fiscalement de leur commune de résidence.

Une nouvelle fois, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 qui restent donc inchangés depuis plusieurs années :

| FISCALITÉ 2021           |        |
|--------------------------|--------|
| Taxe foncière (bâti)     | 22,16% |
| Taxe foncière (non bâti) | 50,08% |

# TRAVAUX



Aménagement du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie pour mise à disposition de nos aînés.

Travaux réalisés par l'équipe technique.



Acquisition d'une nouvelle tondeuse et remise des clés à l'équipe technique.



Démontage de l'ancienne horloge de l'église.



La municipalité met à disposition une benne pour les déchets verts à usage **EXCLUSIF** des habitants de Burnhaupt-le-Haut, à partir du 9 avril 2021 et jusqu'au 5 novembre 2021 inclus. Elle est installée sur le parking du centre-village, du vendredi 16 heures au lundi 20 heures. Les dépôts sont toutefois interdits les dimanches et jours fériés.

Cette benne est réservée aux déchets verts de petits volumes. Les gros volumes sont à déposer directement à la déchèterie.

Nous comptons sur votre civisme pour la réussite du tri des déchets verts de votre commune.

Pour valoriser les déchets végétaux de votre jardin et jardiner au naturel téléchargez les guides depuis le site de la commune.



Commune de Burnhaupt-le-Haut

Calendrier de mise à disposition de la benne à déchets verts

2021

| Avril       | Mai         | Juin        | Juillet     | Aout        | Septembre   | Octobre     | Novembre    |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|             | Vendredi 07 | Vendredi 04 | Vendredi 02 | Vendredi 06 | Vendredi 03 | Vendredi 01 | Vendredi 05 |
| Vendredi 9  | Vendredi 14 | Vendredi 11 | Vendredi 09 | Vendredi 13 | Vendredi 10 | Vendredi 08 |             |
| Vendredi 16 | Vendredi 21 | Vendredi 18 | Vendredi 16 | Vendredi 20 | Vendredi 17 | Vendredi 15 |             |
| Vendredi 23 | Vendredi 28 | Vendredi 25 | Vendredi 23 | Vendredi 27 | Vendredi 24 | Vendredi 22 |             |
| Vendredi 30 |             |             | Vendredi 30 |             |             | Vendredi 29 |             |

Heures de dépôts des déchets : du vendredi vers 16h au lundi 20h.

Dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

La benne est mise à la disposition exclusive des habitants de Burnhaupt-le-Haut.

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Voici un plan de notre village où sont répertoriés tous les aménagements améliorant la sécurité de nos concitoyens, particulièrement les plus exposés (piétons, cyclistes, enfants).

Certains consistent à ralentir la vitesse : les zones limitées à 30 km/h, les zones de rencontres limitées à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires sur toute l'emprise, les ronds-points.

D'autres améliorent la visibilité : les miroirs.

Enfin d'autres empêchent le stationnement gênant et facilitent les flux : les moraines et les sens uniques. Une étude globale est actuellement menée sur la rue Principale afin d'aménager une piste cyclable et nous allons encore améliorer la sécurité visuelle aux abords des écoles.

Cependant nous constatons encore trop souvent des comportements dangereux (vitesse excessive, rond-point « escamoté », non-respect du passage des piétons, stationnement « sauvage » ...).

Nous vous encourageons également à faire vos petits déplacements quotidiens à pieds ou à vélo : vos artères vous en seront reconnaissantes !



## ZONE RENCONTRE



La zone 20 est une zone de rencontre qui a été introduite dans le Code de la route en 2008. C'est un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacement. La vitesse de tous les véhicules (automobile, moto, cyclomoteur, vélo...) est limitée à 20 km/h. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Dans cette zone de rencontre les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. Un panneau de signalisation signale l'entrée et un autre la sortie de zone. Le Grenelle de l'environnement en 2007 en a recommandé une généralisation en France, pour diminuer l'usage et les nuisances de la voiture et renforcer la sécurité des piétons et cyclistes.

## Rue Principale, campagne de comptage

Dans le cadre de l'étude de sécurité de la rue Principale, une campagne de comptage a été réalisée par la société « Aximum » du 03/02/2021 au 09/02/2021 à 3 endroits de la rue, à savoir au droit des numéros 11, 65 et 78 rue Principale. En voici les résultats :

### 11 rue Principale (Poste) :

4469 véhicules par jour en moyenne

Vitesse moyenne relevée  
46 km/h pour les V.L.  
41 km/h pour les P.L.

### 65 rue Principale (rue Binnen) :

3128 véhicules par jour en moyenne

Vitesse moyenne relevée  
50 km/h pour les V.L.  
45 km/h pour les P.L.

### 78 rue Principale (chemin des Colombes) :

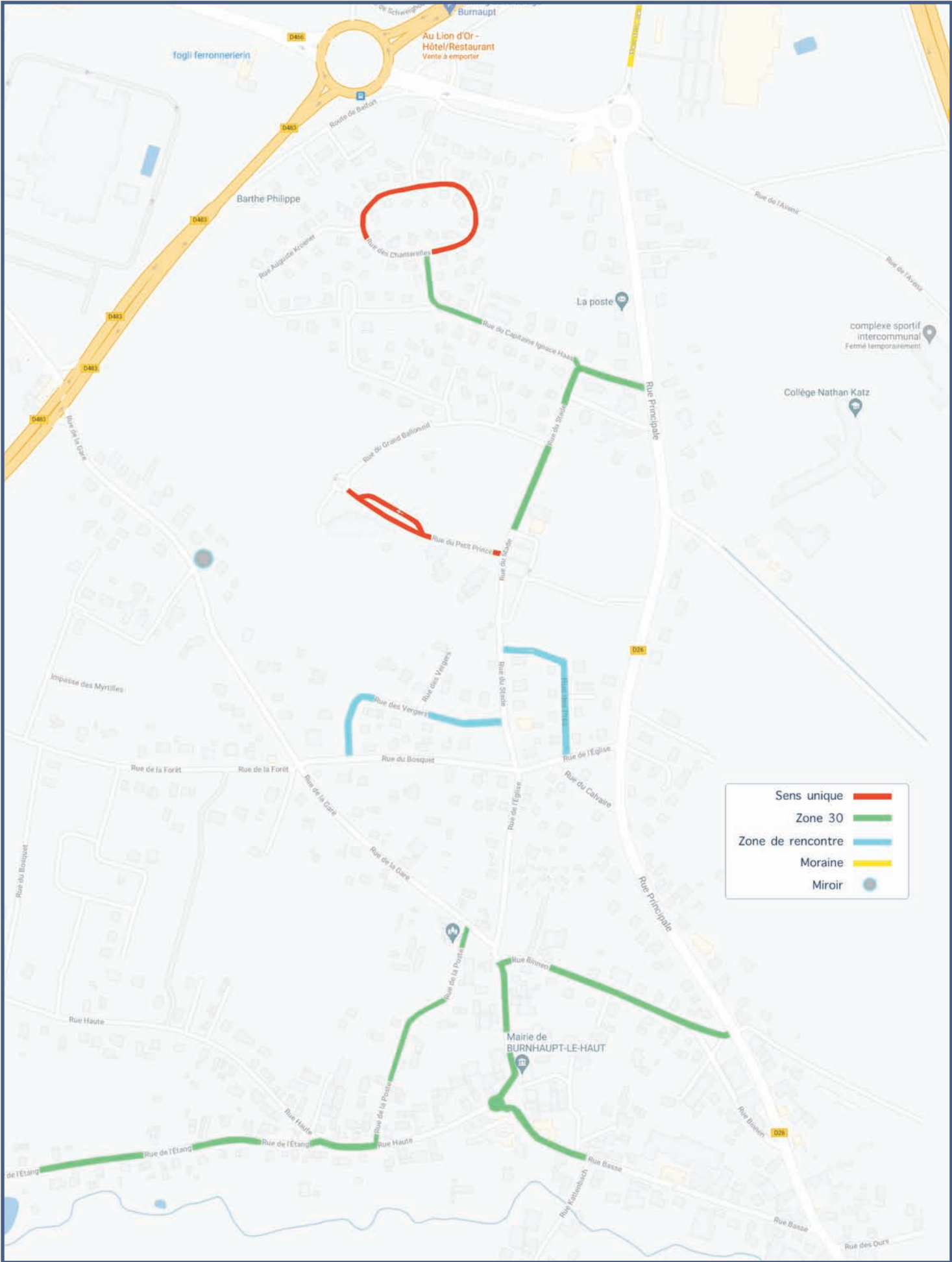
2890 véhicules par jour en moyenne

Vitesse moyenne relevée  
49 km/h pour les V.L.  
45 km/h pour les P.L.

**Pour info :** le code de la route interdit l'installation de ralentisseurs dès lors que la circulation dépasse 3000 véhicules par jour.



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE



## Les élèves de l'école maternelle parlent de leur **COUR.**

Pendant les vacances de printemps, il y a eu du changement dans notre cour.

4 nouveaux carrés-potagers ont été installés.

Dans ces 4 carrés, on ne va pas planter de fleurs, on va pouvoir jouer avec la terre, creuser, construire des châteaux, cacher des choses, mettre de la terre dans les camions, aplatir la terre avec les rouleaux...et inventer encore plein d'autres jeux !



Maintenant, on a 7 carrés en tout !

Une nouvelle haie a aussi été plantée car les vieux arbustes étaient malades. En plus, on pouvait sortir par le mur, c'était dangereux !



Maintenant, on va s'occuper de ces nouvelles plantations pour qu'elles grandissent bien. On ne doit pas toucher les arbustes, pas arracher de feuilles ou de fleurs. On doit les arroser. On doit enlever les mauvaises herbes au pied des arbustes. Pour que les mauvaises herbes ne poussent pas trop, on va semer des graines pour avoir des fleurs.

Dans notre cour, il y a aussi plein d'arbres : un cerisier, un poirier, un kiwi, 3 pommiers, 2 catalpas, un tilleul, un bouleau, des charmilles et un sapin.



On préfère le beau temps pour pouvoir jouer, courir, faire des roulades dans l'herbe.

Nous avons beaucoup de chance dans notre école d'avoir cette belle cour de récréation !!!!



## Matériel informatique pour l'école maternelle

10 tablettes équipées de stylets, casques et claviers Bluetooth, rangées dans un meuble de chargement mobile.

# Le confinement vu par LES ENFANTS DU CMI

Je suis allée chez ma mamie, j'ai vu les chiens Niki et Kenza qui étaient drôles quand ils faisaient des cabrioles.

Mes grands-parents m'ont beaucoup manqué pendant le confinement car ils sont à une heure de route.

J'étais déçue que nous soyons confinés car nous devons partir en vacances en Bretagne.

Le confinement est passé assez vite car j'ai pu jouer avec mes amies.

Cette période n'a rien changé car je fais mes devoirs comme d'habitude et je profite pour jouer.

Exceptionnellement, je suis allée deux jours chez ma meilleure amie Juliette qui habite pile poil à 10 km.

Ce que j'ai détesté le plus c'est de ne pouvoir voir ma famille et mes amis m'ont beaucoup manqué.

Chez mes grands-parents dans les Vosges, je me suis bien amusé et nous avons fait beaucoup de promenades.

Exceptionnellement, j'ai eu le droit de dormir chez ma copine Lola.

Finalement, je me suis quand même amusée et je me suis sentie assez libre.

Avec ma sœur et une de mes copines, nous avons construit une cabane, fait le tour du lotissement en rollers et joué au parc comme des grandes !



J'avoue parfois que les devoirs me faisaient braire mais bon, sinon c'était bien car je voyais certains copains sur la place.

J'ai fabriqué une cabane en bois de 3 m de haut.

Pendant cette période et les vacances j'ai beaucoup lu mes mangas, Splatoon, Rundayburst et Onepiece.

Mais ... je me sentais quand même un peu emprisonnée par les règles du gouvernement.

Je l'ai bien vécu car il y avait l'anniversaire de mon père, on s'est bien amusés.

Heureusement que je fais catéchisme (par visioconférence) car ça m'a occupée avec tout mon groupe caté.

Ce que j'ai préféré c'est quand nous avons joué à la console pendant que papa était au travail et que maman corrigeait les copies de ses élèves.

J'ai profité de jouer davantage à la Nintendo Switch.

Je n'ai pas eu de vacances autre part que chez moi mais j'ai quand même beaucoup profité de mon jardin et de ma famille. Finalement c'était aussi bien que lorsque nous partons.



# LE COLLÈGE A RENDU HOMMAGE À NATHAN KATZ.

Né à Waldighofen le 24 décembre 1892, Nathan Katz s'est éteint à Mulhouse le 12 janvier 1981. A l'occasion du quarantième anniversaire de sa disparition, le personnel du collège qui porte son nom a tenu à lui rendre hommage. Une cérémonie s'est tenue au sein de l'établissement permettant de revenir sur ce personnage.

Deux élèves inscrits au cours de L.C.R. (Langue et Culture Régionale) dispensé par Mme SCHRECK et M. FLUHR ont lu, en alsacien et en français, un texte de l'auteur. Ensuite, M. STEGER, professeur d'éducation musicale, a fait écouter à l'assistance « 'S SCHNEELE IN DR MÄRZENACHT » l'une des œuvres de Nathan Katz mises en chansons par le groupe Géranium, pour le plus grand plaisir de tous, tandis que la météo se mettait au diapason !

En effet, pour la première fois depuis le début de l'année, la neige qui tombait sur Burnhaupt-le-Haut tenait au sol !

Mme DURR, qui représentait le Cercle Culturel Nathan Katz, a salué la simplicité d'un homme qui savait aussi être « un bon vivant » et dont le talent lui permettait de sublimer spontanément les détails les plus anodins de la vie quotidienne, comme la simple « chute d'une feuille morte ».



Villicht ass mr no witerlâbe tien  
In allem wu scheen isch, • In allem wu lebändig isch.

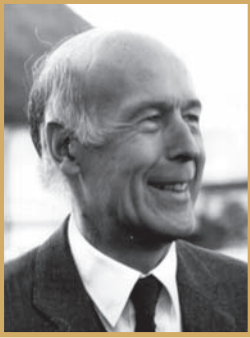
Peut-être continuerons-nous à vivre  
Dans tout ce qui est beau • Dans tout ce qui est vivant

*Nathan Katz*

Puis elle a lu devant les élèves, dans la même langue que Nathan Katz, son texte qui s'intitule « 's verschlofene Bieble ». Enfin, elle n'a pas manqué d'encourager les élèves de 3<sup>ème</sup> présents à la cérémonie de mentionner, plus tard, leur passage au collège Nathan Katz, un nom dont ils peuvent légitimement être fiers.

Pour conclure ce chaleureux éloge de la figure tutélaire du collège, M. HARNIST, principal-adjoint, soulignait les valeurs morales portées par le poète et dramaturge alsacien, qui ne lassent pas d'inspirer la communauté pédagogique de l'établissement : amour de son pays, respect de la nature et ouverture aux autres. Voilà quelques-uns des principes dont les enfants et adolescents élus au C.V.C. (Conseil de Vie Collégienne) ont été invités à se faire les ambassadeurs auprès de leurs classes respectives.





## Valéry Giscard d'Estaing

### citoyen d'honneur de Burnhaupt-le-Haut

Le Président Valéry Giscard d'Estaing (2 février 1926 – 2 décembre 2020) est venu à Burnhaupt-le-Haut à trois reprises.

En 1944, alors qu'il n'a que 18 ans, il refuse de retourner au lycée Louis le Grand où il prépare l'Ecole Polytechnique et décide de s'engager volontairement dans la première Armée Française du général De Lattre de Tassigny. Il intègre le 2ème régiment de dragons. Durant l'hiver 1944 /1945 cette unité est cantonnée dans nos villages (Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut). Le tout jeune brigadier y prendra son tout premier commandement.

Le 13 mai 1974 Valéry Giscard d'Estaing est élu président de la République. Évènement historique pour notre village, le président de la République y fait une halte de quelques heures lors de son voyage en Alsace le 14 mai 1979.

Le président est accueilli à sa descente d'hélicoptère par le maire Gérard Kieffer. Il dépose ensuite une gerbe au monument aux morts, avant de se diriger vers la mairie. Après les discours de circonstance, le président et son épouse sont nommés citoyens d'honneur de Burnhaupt-le-Haut. Le maire leur remet en cadeau un vitrail, œuvre de Fabien Schultz, verrier d'art, présenté dans un coffret en marqueterie réalisé par Ernest Juncker, maître ébéniste, tous les deux artisans du village.

Battu aux élections présidentielles de 1981, l'ancien président revient néanmoins à Burnhaupt-le Haut pour une courte visite le 11 novembre 1982. Ce jour-là, il assiste à l'office religieux et à la cérémonie au monument aux morts, devant une foule considérable.

Le 5 mai 2003 lors de leur sortie annuelle les anciens combattants des deux Burnhaupt visitent le parc Vulcania en Auvergne. Le président Valéry Giscard d'Estaing, promoteur de ce parc, se fait un plaisir de les accueillir et de les guider.

Le conseil municipal a décidé de donner le nom de cet illustre concitoyen à une rue du nouveau lotissement au Pont d'Aspach.



## On ne lâche rien !

Crise sanitaire oblige, comme beaucoup de vos projets, les nôtres ont été :

reportés, retardés, ajournés, mis en suspens, remis, déplacés, différés, repoussés...

Malgré tout, nos différentes commissions ont poursuivi leur travail et nous restons toujours :

**motivés, investis, enthousiasmés, portés,  
dans les starting-blocks, prêts et  
près de vous !**

Notre Repair café, notre traditionnel marché de Noël, notre nouveau marché de printemps et son troc aux plantes ne sont que parties remises, nous avons hâte de vous retrouver pour ces moments d'échanges et de partages !

**Vous pouvez déjà noter la date du 16 octobre dans vos agendas : notre 1er Repair café est maintenu pour l'instant !**

**Mais**, en mai, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot... ou dans le même pot en l'occurrence !

Nous avons organisé deux animations qui ont suscité une forte adhésion des Burnhauptois. En effet, "Notre village a du pot" et "l'Art collaboratif" ont remporté un vif succès, le 08 mai, à en juger par le nombre de personnes qui se sont déplacées pour récupérer le matériel pour la mise en oeuvre (c'est le cas de le dire...) de l'oeuvre d'art collective ainsi que pour la décoration des pots.

Si le nombre de pots qui seront décorés sera tenu secret puisque cela fait l'objet d'un concours durant tout l'été, ce ne sont pas moins de 111 personnes (dont une classe de 22 élèves de l'école élémentaire) qui ont participé à la réalisation de l'oeuvre collective que vous retrouvez en couverture et en quatrième de couverture de ce magazine.

Alors oui, restons **enthousiastes**, et continuons ensemble à préparer les projets et animations de demain !

## APPEL AUX ARTISTES !

Nous souhaitons continuer à égayer le hall et les murs de l'entrée de la Mairie.

Durant les mois d'été, l'oeuvre réalisée par 111 Burnhauptois ainsi qu'une oeuvre de Monsieur Alain SUISSA vous accueillent.

Mais si demain c'était la vôtre ?

N'hésitez pas à vous faire connaître : nos systèmes d'accrochage sont à votre service !

Pour tout renseignement :  
[r.girardi@burnhaupt-le-haut.com](mailto:r.girardi@burnhaupt-le-haut.com)

## Où en est notre projet de rénovation du foyer ?



Nous souhaitons tout d'abord remercier toutes les personnes qui ont participé à l'enquête sur le projet de réaménagement des abords du foyer, ainsi que celles qui se sont portées volontaires pour rejoindre la commission mixte. Celle-ci est composée de 26 personnes, dont 14 citoyens et 12 membres du conseil municipal. À l'occasion de leur première réunion, le bureau d'études mandaté est venu leur présenter son projet de réaménagement, dans lequel il a pris en compte bon nombre de remarques et de suggestions soumises par nos concitoyens.

Le cabinet sollicité pour la rénovation énergétique a également présenté son projet au conseil municipal. Pour autant, rien n'est figé et tout reste à décider tant le projet est de taille à tous les niveaux. Néanmoins, la démolition de l'ancien Unico, qui se fera cette année encore, viendra marquer, comme un symbole, le début de ce renouveau.



Tableau réalisé à partir de textes de chansons et de poèmes qui parlent de fraternité, d'amour et de liberté.

Saurez-vous retrouver ces 5 textes ?

# Septembre sera CULTUREL !



Photographe : Vivien MILLET

La Filature, Scène nationale de Mulhouse, s'est récemment équipée de deux Micro-Folies, musées numériques développés par la Villette-Paris et soutenue par le ministère de la Culture. L'une est installée de manière fixe en libre accès dans le hall de la Filature. L'autre, la Micro-Folie nomade, est itinérante et mise gratuitement à disposition de tous les partenaires de la Filature.

**C'est ainsi qu'elle sera à  
Burnhaupt-le-Haut durant tout  
le mois de septembre !**

**Elle sera mise à la disposition des écoles et de  
tous les Burnhauptois au foyer Martin Studer.**

La Micro-Folie Nomade peut être utilisée de deux manières par les visiteurs :

- le mode « visite libre » : le musée numérique est en libre accès à tous. Le visiteur choisit son parcours dans les collections du musée numérique proposé à l'écran, à travers sa tablette qui lui permet de s'arrêter sur certaines œuvres et les découvrir plus en détail par des explications, des jeux...
- le mode « conférence » : un responsable de groupe (enseignant par exemple) définit en amont un parcours dans le musée numérique, qu'il pilote sur l'écran et les tablettes des visiteurs.

L'équipe d'animation de la commune vous prépare un programme riche avec une organisation respectant les conditions sanitaires du moment.

Pour en savoir plus, surveillez la page d'accueil du site internet de la commune.



Photographe : Arnaud ROBIN



## Mais qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif éducatif et ludique qui permet de découvrir, dans notre village, les chefs-d'œuvre de grands établissements culturels nationaux et internationaux : musées, institutions patrimoniales, lieux de spectacle vivant...

## Comment ça fonctionne ?

La Micro-Folie Nomade consiste en :

- un dispositif permettant de projeter des collections numérisées en très haute définition sur un grand écran
- un système de sonorisation
- des tablettes numériques permettant de découvrir des détails et des informations sur les œuvres
- des casques de réalité virtuelle pour expérimenter différemment les œuvres

du 19 juillet au 21 novembre 2021



## UNE EXPÉRIENCE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE !



La municipalité lance un test d'extinction de l'éclairage public dans tout le village. On fait la lumière sur cette expérience citoyenne et participative, puisqu'à la fin vous serez sollicités pour donner votre avis !

## POURQUOI ?

### Pour protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.



### Pour garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

### Pour préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

### Pour réaliser des économies budgétaires et limiter la consommation d'énergie

Éteindre durant 5 heures permet une économie d'énergie non négligeable. Cela réduit les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques et préserve les ressources naturelles tout en diminuant la dépendance aux sources d'énergie importées.

Les lampes à sodium sur Burnhaupt-le-Haut ont presque toutes été remplacées par des LEDs, plus économiques. Néanmoins, le jeu en vaut la chandelle...

## QUAND ?



Cette expérience se déroulera  
du 19 JUILLET au  
21 NOVEMBRE 2021,  
week-end compris.  
L'extinction aura lieu  
DE MINUIT À 5H DU MATIN.  
La durée de l'expérience  
permet d'intégrer  
plusieurs saisons et de  
procéder au besoin à des  
ajustements.

A l'issue de l'expérience, c'est vous qui direz si vous êtes favorables à cette démarche environnementale.

Vous pourrez donner votre avis grâce à une enquête très simple. Si l'expression citoyenne est significative et que vous vous prononcez en faveur de cette action, le conseil municipal adoptera l'extinction nocturne de l'éclairage public.



Cette expérimentation vous pose question ?  
Voici quelques éléments de réponse !



UNE  
EXPÉRIENCE  
CITOYENNE ET  
PARTICIPATIVE !

**Pourquoi lancer cette expérimentation maintenant ?**

La période estivale permet de démarrer l'expérience en douceur du fait de l'amplitude diurne assez importante.



**Pourquoi ne pas éteindre un lampadaire sur deux ?**

Ce n'est pas possible techniquement.



**Pourquoi ne pas laisser allumées les voiries principales ?**

Si les voiries principales devaient rester allumées, cela serait pour la sécurité des piétons et cyclistes. Or, sur les créneaux horaires de l'expérience, de minuit à 5h du matin, ce type de déplacement est plutôt rare. Les voitures, quant à elles, ont des phares et la vitesse maximale observée lors de la campagne de mesure réalisée dans la rue Principale montre que la vitesse moyenne est de 48 km/h.



**Sera-t-il possible de débattre des heures d'allumage et d'extinction ?** Oui. A l'issue de l'expérimentation, vous pourrez donner votre avis et faire part de vos remarques et commentaires. Il sera possible de revoir ces horaires de manière ponctuelle (pour des manifestations par exemple) ou permanentes si la situation l'exige..



**Y-a-t-il un risque pour la sécurité ?**

55 % des cambriolages ont lieu entre 14h et 17h ou pendant les vacances, quand les maisons sont vides. Parmi toutes les villes ayant initié une démarche d'extinction, aucune n'est revenue en arrière pour de telles raisons de sécurité.



Cette expérimentation s'inscrit également dans le cadre de :

- **la loi Grenelle 1** qui évoque « la nécessité de prendre en compte les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement ». Son article 41 précise que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

- **L'arrêté du 25 janvier 2013** qui stipule que « l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, bâtiments publics, façades et vitrines par exemple) est limité à partir du 1er juillet 2013 afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie ».

Enfin le Plan Climat Air Énergie (PCAET) du Pays Thur Doller invite également à diminuer les consommations d'énergie de toute sorte (sobriété et efficacité énergétique).

# DÉCOUVRONS NOTRE CIEL ÉTOILÉ EN NOUS AMUSANT !

*Nous rêvons tous de voyager loin de chez nous, de partir vers de nouvelles aventures et de belles découvertes... Qu'à cela ne tienne ! Nous vous proposons cet été de partir à des milliers de kilomètres, sans valises, sans embouteillages, sans files d'attente mais installés bien confortablement dans votre jardin, direction : le ciel nocturne et ses richesses estivales.*

## Comment s'y prendre pour observer le ciel ?

Vous êtes peut-être déjà en train de vous dire « ce serait sympa mais je ne suis pas équipé » ? Pas d'inquiétude, rien qu'à l'œil nu, on peut déjà apercevoir 2000 étoiles ! Comme notre œil met environ 10 minutes à s'habituer au noir, on peut prendre le temps de bien se préparer avant de lever les yeux vers le ciel : installez-vous dans une chaise longue ou couché sur le sol et couvrez-vous chaudement car les nuits d'été sans nuages peuvent être fraîches.

## Comment se repérer dans le ciel ?

Il existe différentes méthodes pour repérer les étoiles et découvrir les constellations dont elles font partie :

- on peut se doter d'outils comme un cherche-étoile à acheter ou à imprimer soi-même, ou télécharger une application sur son smartphone ou son ordinateur, plusieurs d'entre elles sont gratuites.



- on peut aussi se repérer en se basant tout simplement sur ce que l'on connaît déjà : les points cardinaux (que l'on peut facilement trouver de jour grâce au soleil ou à l'aide d'une boussole) ou les éléments du ciel nocturne connus. Testez-vous, vous serez sûrement surpris d'en reconnaître autant ! Est-ce que la grande casserole, le W ou encore l'Étoile Polaire et le Triangle d'été vous mettent sur la piste ?

## Où s'installer pour bien voir ?

En extérieur tout simplement, le plus éloigné possible des lumières artificielles (les lampadaires du village s'éteindront à minuit, ce sera un atout majeur pour une observation plus riche) et sous un ciel dégagé : ni trop près des bâtiments pour voir un grand pan du ciel, ni sous les nuages. Il faudra donc surveiller la météo car une nuit sombre et un temps clair offrent les meilleures conditions pour contempler le ciel.

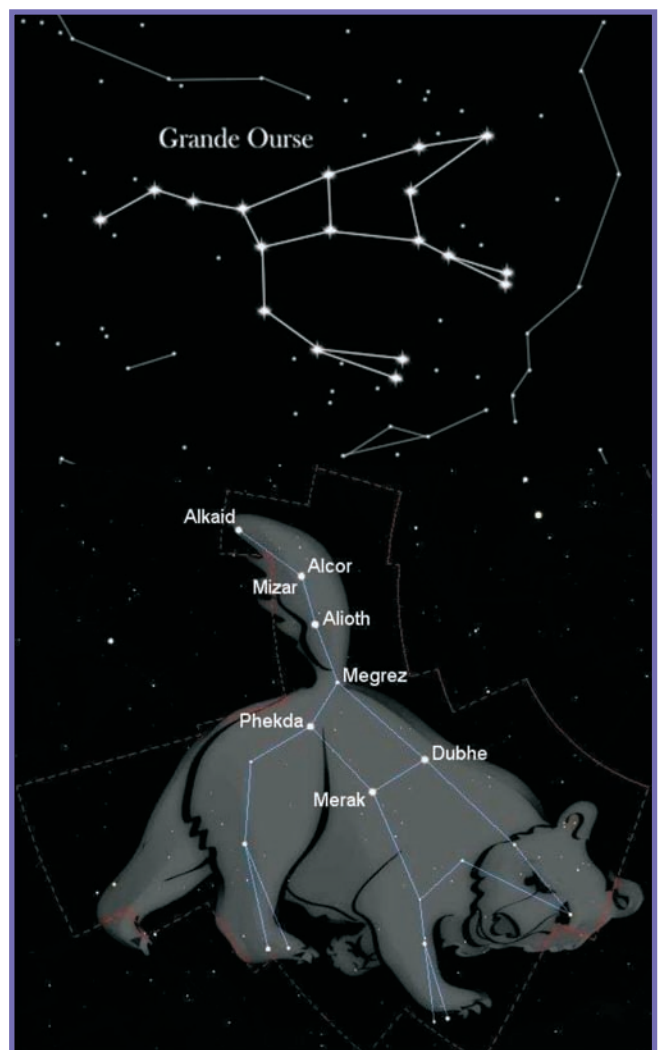
## En route vers les étoiles...

En partant de repères faciles, vous pourrez vous amuser à faire des « sauts d'étoiles » pour repérer de nouveaux éléments ou retrouver les formes qui ont donné leurs noms à un ensemble d'étoiles, les constellations.

### La promenade nocturne de la Grande Ourse

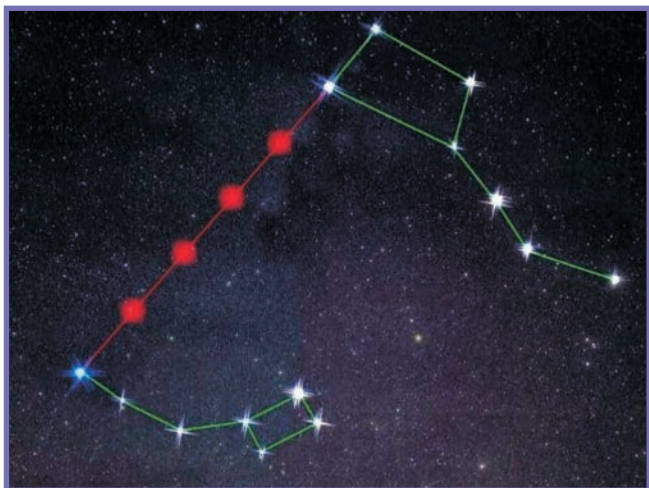
Les sept étoiles les plus brillantes de la Grande ourse forment une grande casserole avec une longue poignée. Vous la trouverez dans le secteur nord du ciel.

- Essayez maintenant d'apercevoir la Grande Ourse en entier et imaginez son « habillage ».



# DÉCOUVRONS NOTRE CIEL ÉTOILÉ EN NOUS AMUSANT !

Tentez un saut d'étoiles vers l'étoile polaire : imaginez une ligne qui passe par les deux étoiles situées à l'avant de la Grande Casserole et qui se prolonge sur cinq fois la distance : vous arriverez à l'Étoile Polaire, qui fait partie de la Petite Ourse.



## La promenade nocturne de Cassiopée

Cette constellation est composée de cinq étoiles très brillantes en forme de W. Elle est située près de l'Étoile Polaire.

- Imaginez à quoi pourrait ressembler Cassiopée, également appelée « la Reine », avec son « habillement ».



- Tentez de trouver Persée (« le Héros ») qui suit Cassiopée de très près dans le ciel nuit après nuit. Persée est majestueux mais discret car il émet peu de lumière, il faudra donc attendre une nuit sans nuages et sans lune pour le voir... Suivez alors la direction donnée par le deuxième segment du W vers le bas, vous verrez un groupe de trois étoiles représentant le bras et le torse de Persée

## Que peut-on observer d'autre ?

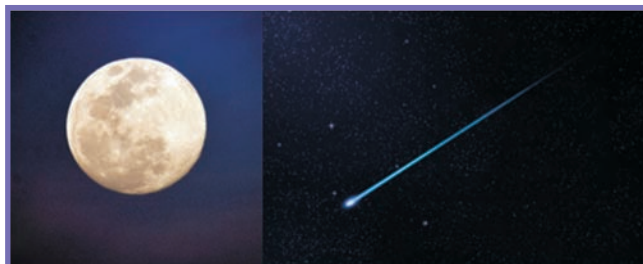
D'autres constellations... il y en a 88 !

La lune bien sûr ! Son mouvement et ses différentes phases mais aussi sa surface avec ses cratères et ses mers que vous pourrez apercevoir en vous équipant de jumelles.

Des planètes comme Saturne et Jupiter que l'on reconnaît parce qu'elles sont très brillantes. Mais la meilleure façon de les trouver est de consulter un magazine, une application ou un site web spécialisé car leur mouvement est complexe.

Des satellites : vous pourrez en apercevoir plus d'une vingtaine à l'heure. Serez-vous capable de repérer l'ISS, la Station spatiale Internationale dans laquelle vit Thomas Pesquet depuis la fin du mois d'avril ?

Peut-être aurez-vous la chance de distinguer la Voie lactée dans le Triangle d'été ou de formuler quelques vœux en regardant des étoiles filantes ? Chaque année, les Perséides offrent à la mi-août, une pluie d'étoiles filantes. Il vous suffira de repérer la constellation de Persée et de contempler...



**Bon voyage !**

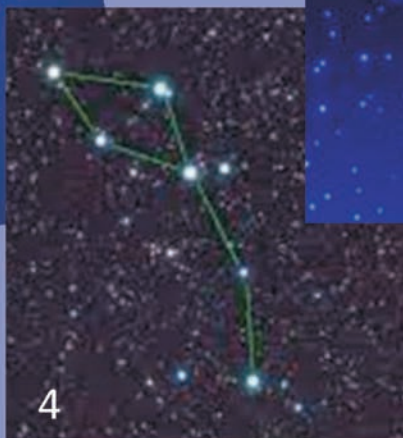
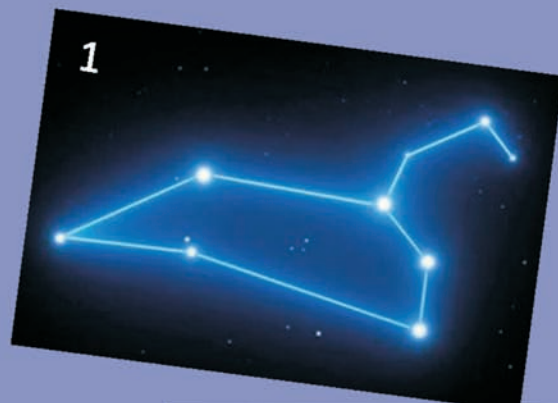
Maintenant que nous avons des étoiles plein les yeux, partons ensemble dans un monde de rêve et comme à l'époque des grands explorateurs, laissons place à notre imaginaire...

Nous vous proposons de poursuivre l'aventure en jouant aux « détectives du ciel », un concours spécialement destiné aux enfants. Bien sûr, une surprise « astronomique » récompensera les participants les plus brillants !

## Les Détectives du Ciel ...

Imagine quel animal se cache derrière chacune de ces constellations...

Une fois que tu penses avoir deviné, dessine-le !



**Pour participer au concours, c'est très simple :**

1. Imprime la fiche du jeu concours « Les Détectives du Ciel » que tu trouveras sur le site de la commune.
2. Dessine l'animal que tu as imaginé en observant la constellation de ton choix parmi ces 4 propositions. Tu peux te servir de l'exemple de la Grande Ourse de la page 18 pour te donner un aperçu.
3. Glisse ta feuille dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 30 août.



**Bonne chance !**

# Programme AcoTE

Le Pays Thur Doller mène depuis plusieurs années une politique en faveur des mobilités alternatives visant notamment à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et la réduction des émissions de CO2 associées.

Il souhaite s'engager dans le programme CEE AcoTE « Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité ».

Ce programme vise à former les décideurs publics aux différentes solutions de covoiturage existants pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans le cadre des trajets domicile-travail. Il a également pour objectif de faire émerger des lignes de covoiturage sur-mesure au sein des collectivités qui le souhaitent. Ces lignes de covoiturage pourront venir en complément d'autres services de transport et offrir de solides garanties aux passagers souhaitant expérimenter le covoiturage.



Pour découvrir le principe de la ligne de covoiturage, rendez-vous sur le site internet de la commune.

Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.acote-covoiturage.fr/>

## Un fonctionnement simple



### Côté conducteur :

Je signale sur une application quand je prends le volant

Je passe aux arrêts prendre et déposer les passagers

Je reçois ma cagnotte tous les mois par virement



### Côté passager :

Je signale ma présence à l'arrêt pendant les horaires d'ouverture

Je pars dans un temps donné (grâce à la garantie)

Je règle mes covoiturages en ligne chaque mois

## Quelques lieux ressources utiles du Pays Thur Doller

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <p>Lieu d'orientation et d'écoute (LEO) à Masevaux :</p> <p>5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny</p> <p>le mardi de 14 h à 15 h</p> | <p>Aide aux aidants d'un proche âgé dépendant (Adage) à Rouffach :</p> <p>2 rue du Maréchal Lefebvre</p> <p>ou au 03 89 78 74 79.</p> | <p>Accompagnement des problèmes d'addictions par le CSAPA Le Cap à Thann (à côté de l'hôpital) :</p> <p>03 89 37 20 31 ou <a href="mailto:thann@le-cap.org">thann@le-cap.org</a></p> | <p>Accompagnement et prévention des problèmes liés à l'alcool par la croix bleue à Cernay :</p> <p>03 89 55 11 65</p> <p>07 87 05 46 22</p> <p><a href="mailto:cernay@croixbleue-alsace.fr">cernay@croixbleue-alsace.fr</a></p> |
|--|---|--|---|



## Une bouffée d'oxygène assurée !

Cette nouvelle activité touristique va voir le jour cet été, au départ de la gare d'Aspach/Michelbach.

Le parcours de 9 kms est un trait d'union entre deux belles vallées : la Thur et la Doller. Il s'étend des gravières près de Cernay St André jusqu'aux ponts surplombant la Doller à Burnhaupt-le-Haut. Il se situe sur une partie de la ligne ferrée du Train Thur Doller Alsace. Il ne comporte aucune difficulté même pour des sportifs non aguerris.

En famille, en couple, entre amis, entre collègues, vous enfourcherez ce véhicule original qui n'avancera que par l'entraide que vous mettrez à pédaler.

Bol d'air, charme du paysage, cette balade attrayante d'environ 2 heures comblera les visiteurs à la recherche d'une sortie atypique en pleine nature.

Pour plus d'info, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse [velorail.alsace@gmail.com](mailto:velorail.alsace@gmail.com), suivre les infos sur Facebook, en attendant l'ouverture de notre site internet.



Départ et arrivée en gare d'Aspach/Michelbach



Les vélorails presque prêts



Sur les rails : 1<sup>er</sup> essai



Nature et bol d'air



UNION EUROPEENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

# L'école de Musique

## « les Mélodies de la Doll'air »

Burnhaupt – Guewenheim et environs

Notre École de Musique a débuté sa rentrée en septembre 2020 avec un vent d'optimisme. Nous avons enregistré une augmentation de nos élèves de plus de 10% avec 62 inscrits pour nos 7 professeurs et notre orchestre de jeunes. Avec près d'un tiers de nos élèves issus de communes limitrophes, notre école rayonne au-delà de Burnhaupt.

La pandémie, au-delà des conséquences économiques et sociales, a frappé toutes les associations. Nos manifestations ont été annulées, nos activités, suspendues et nos salariés craignent pour leur emploi. Sur le plan financier, malgré un exercice déficitaire, nous n'avons pas baissé les bras, les professeurs et le comité ont mis tout en œuvre pour garder le contact et continuer à dispenser les cours. Grâce à la confiance des familles, à la persévérance des élèves et au soutien des collectivités, nous sommes en passe de surmonter cette épreuve difficile.

Plus que jamais le soutien des parents, des enfants et des collectivités nous a été précieux pour poursuivre et pour conserver un lien social. Je remercie l'ensemble des acteurs qui nous font confiance et contribuent à la pérennité de notre association. J'aimerais, plus particulièrement adresser mes



remerciements à la Collectivité Européenne d'Alsace, à la Communauté de communes du Soultzbach, aux Élus de Burnhaupt-le-Haut, de Burnhaupt-le-Bas et de Guewenheim pour la prise en compte de nos difficultés, leur accompagnement et leur soutien indéfectible.

Nous restons confiants dans l'avenir et nous préparons la prochaine rentrée qui, nous l'espérons, sera plus sereine. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en septembre pour les nouvelles inscriptions.

Pour tout  
renseignement

Le Président  
Richard RICCARDI



## ENGRANGEZ DE L'ART,

*rendez-vous en 2022 pour une édition exceptionnelle !*

Nous gardons tous dans nos cœurs et nos esprits le souvenir de cette manifestation dont la troisième édition de 2018 avait attiré plus de 5000 visiteurs.

Ce succès nous le devons bien sûr à l'excellence des artistes sélectionnés, mais également à l'esprit de cette manifestation dont les maîtres mots sont convivialité et qualité.

Engrangez de l'art, ce n'est pas seulement une exposition d'art, c'est une fête joyeuse où les arts plastiques rencontrent la musique pour éveiller tous nos sens au rythme de nos déambulations de grange en grange et de terrasse en restaurant.

La crise sanitaire que nous subissons depuis mars 2020 nous avait contraints à annuler la dernière édition 2020 d'Engrangez de l'Art.

Les annonces récentes d'un déconfinement lent et progressif sans aucune garantie de bonne fin, nous obligeraient à maintenir des gestes barrière et à limiter le nombre d'exposants, sans possibilité d'animations telles que nous les avons connues. Les buvettes et restaurants éphémères devraient sans doute être limités, voire même supprimés. Bref, nous devrions nous résoudre à une fête « au rabais ».

C'est pourquoi, lors d'une visio-conférence du 29 avril, l'équipe d'organisation a décidé à l'unanimité de surseoir cette année encore à cette manifestation.

Mais nous vous l'assurons, il ne s'agit que de reculer pour sauter beaucoup plus haut encore. Notre enthousiasme reste entier et nos ambitions sont plus grandes que jamais.

Nous saurons, avec vous, créer les conditions d'une fête que nous vous promettons exceptionnelle. Vous pouvez dès à présent prendre date pour septembre 2022.



# Dépérissement du hêtre en forêt communale de Burnhaupt-le-Haut

Depuis 2018, le manque d'eau au printemps et les fortes chaleurs en été ont largement fragilisé les peuplements de hêtre sur la commune de Burnhaupt-le-Haut. Ainsi un grand nombre de hêtres sur quelques parcelles (11, 12, 13 et 22) de la forêt communale où cette essence était dominante ont commencé massivement à dépérir : décollement d'écorce, attaque par un scolyte des branchages provoquant la mort d'une majeure partie du houppier des arbres, attaque par des champignons et mort sur pied ....

Aussi, l'Office National des Forêts, avec l'accord et le soutien de la commune, a commencé, depuis l'été 2019, à faire exploiter les gros bois de plus de 50 cm de diamètre les plus atteints ayant encore un peu de valeur financière. Les bois les plus abimés (morts sur pied, partiellement pourris, sans valeur financière et sans danger pour les promeneurs ou la circulation) sont conservés pour favoriser la biodiversité animale (insectes xylophages, oiseaux nicheurs, petits rongeurs et chauves-souris, etc...).



Malheureusement, nous serons probablement amenés à voir annuellement l'abattage de ces hêtres dépérissants, sur l'ensemble du massif forestier, comme c'est le cas un peu partout sur les forêts feuillues du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, (comme pour les résineux de la vallée de la Doller et sur une grande partie du massif vosgien...).

Ce dépérissement lié au manque d'eau printanier et aux fortes chaleurs estivales pourrait perdurer ; aussi les peuplements forestiers tels que nous les avons connus depuis plus de 50 ans avec un mélange de hêtres et de chênes comme essences dominantes vont être amenés à se transformer, avec ou sans l'aide des forestiers. Le chêne avec ses différentes variétés et sous-espèces, plus souple quant aux exigences en eau et aux températures élevées, devrait alors reprendre la place qu'il occupait jadis, en mélange avec diverses essences comme le merisier, les érables, le bouleau et divers fruitiers. Le hêtre devrait tout de même pouvoir subsister comme essence d'accompagnement sous le couvert des chênes comme nous pouvons déjà le voir sur certaines parcelles de la forêt communale.

Les parcelles fortement atteintes par le dépérissement du hêtre commencent heureusement à se régénérer naturellement depuis quelques années, avec la mise en lumière progressive du sol forestier, après exploitation des bois malades. Des essences pionnières telles que le bouleau, le tremble s'installent progressivement sur l'ensemble des parcelles grâce au vent. On peut aussi voir des taches, plus ou moins importantes, de semis de chêne et de hêtre croître, ici et là, grâce aux quelques semenciers préservés et à la zoochorie (dissémination des graines par l'intermédiaire des animaux comme par exemple le geai des chênes), souvent négligée mais pourtant primordiale !





# Le métier d'assistante maternelle

Que ferions-nous sans les nounous ? Ces personnes qui prennent soin de nos enfants pendant que nous allons travailler, qui les chouchoutent et les rassurent aussi. Ce métier est plus qu'essentiel et sans leur présence précieuse, nous serions bien embêtés. **Pourtant, le village en manque de plus en plus.** Nos fidèles « tatas » partent à la retraite et leurs remplaçant.e.s ne suffisent pas à combler les demandes.

Peut-être que ce métier est fait pour vous ? Une formation est dispensée par le centre PMI (Protection Maternelle et Infantile) de Colmar. Toutefois le Relais Assistantes Maternelles (RAM), dont vous trouverez les permanences ci-dessous, saura vous donner les informations qu'il vous faut si vous souhaitez en apprendre davantage.



Raymonde Eich, qui part à la retraite en septembre après 35 ans de bons et loyaux services, nous raconte que les journées vont lui sembler étranges sans tout ce petit monde autour d'elle. Ce qu'il faut avant tout, comme elle l'explique, c'est savoir se rendre disponible et aimer marcher, ne pas hésiter à faire le clown et à user de bonnes blagues. La récompense n'a pas d'égal, elle est et restera la tata de 32 enfants.



De son côté, Corinne Miesch quitte aussi ce métier qu'elle aime tant pour une retraite bien méritée. Comme elle l'explique, « c'est un super job, même pour les débutants ». Certes, il faut de la patience mais l'attache est unique. Aujourd'hui encore, son bonheur est immense lorsque l'un ou l'autre des quelques 20 enfants qu'elle a gardés, au cours de ses 14 années de carrière, revient la voir ou l'interpelle dans la rue par un « Salut tata ! ».

## Les permanences du RAM :

**BURNHAUPT-LE-HAUT**  
1 rue du Petit Prince  
03.89.62.72.00

Lundi 8h30-12h30  
Mardi 8h30-12h et 14h-17h30

**MASEVAUX**  
2 rue de l'Ecole  
03.89.82.47.35

Lundi 14h-18h  
Mercredi 14h-18h  
Jeudi 14h-17h  
Vendredi 8h-12h

Toutes deux font le  
même constat :

**ce métier est riche des liens  
précieux tissés avec  
les enfants.**

Centre Socioculturel  
**crealiance**  
Espaces Enfance - Jeunesse - Adulte



**Le RAM** (Relais d'Assistantes Maternelles)

# On **INNOVE** pour la décoration de notre village !

Au revoir le concours des maisons fleuries dans sa forme traditionnelle !

Bienvenue à « notre village a du pot », la nouvelle animation participative pour **tous** les Burnhauptois !

Le principe ? Embellissons nos jardins en décorant un pot de fleurs !

Chaque volontaire a pu recevoir un pot en terre cuite qu'il a mis en valeur dans son jardin ou sur son balcon. En envoyant une photo de sa création, il participe à un concours sur Facebook. Chacun pourra voter pour choisir sa décoration de pots préférée sur le site Facebook de Burnhaupt-le-Haut du **2 juillet au 11 juillet**.

Jouez aussi en vous promenant dans les rues (sans oublier les impasses et les balcons !) de notre village à la recherche de ces pots. Comptez combien vous en trouvez puis rendez-vous à la mairie pour vérifier et ... peut-être gagner une surprise ! Jeu valable jusqu'au 30 août !



## Les **HORAIRES** de la **POSTE** durant l'été

### Du 28 juin au 17 juillet

Lundi et vendredi

9 à 12 h  
14 à 17 h

Mardi, mercredi,  
jeudi et samedi

9 à 12 h

### Du 19 juillet au 21 août

Mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi

9 à 12h  
14 à 17 h

Samedi

9 à 12h



## OPÉRATION **BRIOCHES** 2021

Du **mardi 07 septembre** au **dimanche 12 septembre**



**100%**

des dons reçus

**SOLIDAIRES AVEC  
LE HANDICAP  
MENTAL**

**Pour Dannemarie**

En partenariat avec les collectivités locales  
et les associations du Sundgau

  
**Adapei  
Papillons Blancs  
d'Alsace**  
*Territoire Sundgau*

## Mais **QUI** entretient les chemins agricoles autour de notre village ?



Les beaux jours sont là, nous avons tous du plaisir à nous promener ou pratiquer une activité sur des chemins agricoles autour de notre village.

Pour pouvoir profiter au maximum de ces chemins qui nous entourent, quelques règles sont de mise afin d'améliorer le vivre-ensemble entre particuliers et agriculteurs qui exploitent tout au long de l'année les terres qui entourent notre village.

En 2020, l'Association Foncière c'est plus de 20 km de chemins agricoles entretenus et remis en état. Le fonctionnement des fossés permettant l'évacuation des excès d'eau sont également pris en charge par le budget qui est formé avant tout des quotes-parts des propriétaires fonciers agricoles.

Cette association, composée de propriétaires fonciers agricoles et d'élus de la commune, remplit sa mission uniquement grâce aux agriculteurs qui entretiennent bénévolement ces chemins pour pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

Outre leur première mission qui est de permettre aux exploitants d'accéder aux parcelles, ces chemins sont souvent empruntés par des particuliers en quête de plein air.

De par leur statut de chemins privés, il est formellement interdit aux particuliers (sauf propriétaires fonciers agricoles) d'emprunter ces chemins à l'aide d'engins motorisés.

De plus, afin de respecter le travail de nos agriculteurs, nous demandons aux utilisateurs et à leurs animaux de ne pas traverser les parcelles.

Nous comptons sur votre bienveillance afin de garder ces chemins propres pour que nous puissions continuer à profiter de notre environnement.

L'Association Foncière de Burnhaupt-le-Haut

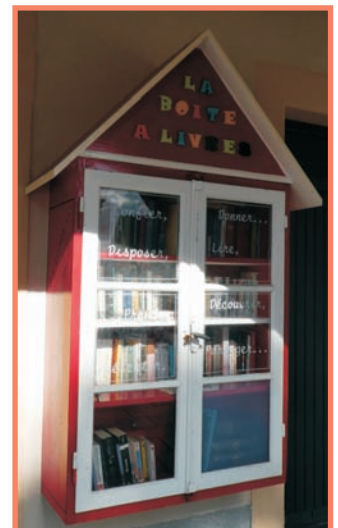


Nous voulions vous remercier pour vos nombreuses visites et l'intérêt que vous nous portez.

Néanmoins, merci de ne pas nous encombrer avec des livres incomplets ou trop défraîchis !

Pensez que nous sommes accessibles pour tous notamment les enfants : merci de faire attention au contenu des livres que vous déposez !

A bientôt !  
Les boîtes à livres



# Votre COMMUNE vous offre UN cours de Yoga

Leçon N°1



*Respirez profondément.*

*Pliez vos jambes en gardant le dos bien droit.*

*Ramassez les excréments de votre chien.*

*Redressez-vous lentement.*

*Respirez profondément puis déposez ce que vous avez ramassé dans la première poubelle que vous trouverez.*

*Renouvelez cet exercice autant de fois que nécessaire.  
Il est excellent pour le bien être de tous et le bien vivre ensemble !*

L'été dernier, les riverains de la rue des Etoiles d'Argent se réjouissaient de l'installation de barrières à chaque extrémité de la digue entre le cimetière et la rue de la Forêt qui interdisaient ainsi aux voitures et camionnettes de circuler à cet endroit.

Hélas, depuis quelques semaines, ces barrières sont très souvent déplacées et l'on voit de nouveau des véhicules rouler sur la digue (parfois à vive allure !).

Rappelons que *seuls les membres de l'Association foncière sont autorisés à manipuler les barrières et à emprunter ce chemin*. Alors, pour la sécurité et la quiétude de tous, merci de respecter ces dispositions !

**Un nouvel arrêté communal concerne l'entretien et le déneigement des trottoirs par les riverains.  
A retrouver sur le site de la commune dans l'onglet « mairie ».**



Les beaux jours sont de retour avec leurs lots de plaisirs et de désagréments. Afin que règnent calme et tranquillité dans le village, il semble nécessaire de rappeler certaines règles :

## Les nuisances sonores

L'usage des tondeuses à gazon ou autres instruments ou outils particulièrement bruyants et sonores est ainsi à **éviter les jours ouvrables avant 8 heures et après 20 heures, aux heures de repas, ainsi que les dimanches et jours fériés**. Un arrêté municipal existe pour permettre une intervention en cas de nuisances avérées ou répétées, la finalité étant de ne pas devoir en faire usage. **Il est fait appel au bon sens de chacun et au respect du voisinage.**

## La taille des haies

Afin de libérer le passage aux piétons et d'éviter les écarts sur la chaussée, les haies vivantes bordant les trottoirs doivent être taillées en conséquence.

## La benne verte

Cette benne est mise à disposition des villageois toutes les semaines du vendredi 16 heures au lundi 20 heures et est réservée aux déchets verts de petits volumes. Les gros volumes sont à déposer directement à la déchèterie.

## Les ordures ménagères

Les ordures ménagères, sacs de tri, biodéchets : Il est recommandé aux Burnhauptois de sortir les poubelles et sacs de tri la veille au soir pour faciliter les ramassages. Les biodéchets sont collectés tous les jeudis. Les ordures ménagères sont collectées aussi le jeudi en alternance avec les sacs jaunes.

## Les feux

La réglementation générale prévoit une **interdiction de faire du feu dans son jardin** pour des raisons de sécurité inhérentes aux conditions météorologiques mais aussi parce que cela produit de la pollution (CO2). La déchèteries ou la benne à déchets verts sont à votre disposition, gratuitement, pour évacuer tout ce qui est indésirable chez vous,

## Déjections canines

Afin que les chiens restent « les meilleurs amis de l'homme », nous demandons aux propriétaires de **ramasser les déjections de leurs toutous qui se trouvent sur l'espace public**. Des sachets spéciaux sont mis à disposition par la mairie, à plusieurs endroits du village.

Toutes ces règles de vie ne sont pas si contraignantes et leur respect participe largement au bien-être de chacun.

## Projet de reconstruction de la gendarmerie

Une réunion s'est tenue en mairie le 28 avril avec le Colonel Alexandre Jeuniaux, commandant du groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, Christophe Beltzung, président de la Communauté de communes et Nicolas Mejenny, commandant de compagnie d'Altkirch. Cette rencontre a permis de faire un point sur la situation du projet de reconstruction de la nouvelle gendarmerie.



La CCVDS a procédé à l'acquisition de la première parcelle de 30 ares en décembre 2020 ; il reste encore à acquérir les 12 ares restant qui sont en cours de déclassement par les services de l'Etat.

L'étude de faisabilité réalisée par le cabinet "Tout Un Programme" a permis de dégager les grandes lignes du projet sur la base du référentiel de la Direction Générale de la gendarmerie nationale. Ce dernier impose la construction de deux bâtiments distincts, à savoir des locaux de service technique comprenant l'accueil du public et les bureaux et des logements de fonction permettant d'héberger les familles dans de bonnes conditions.

La sécurité des personnes et des lieux doit être la priorité dans la conception du projet, mais doit aussi donner une image attractive compte tenu du positionnement stratégique du site visible depuis les grands axes routiers.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 3,8M € et nécessitera un concours d'architecte pour la sélection du maître d'œuvre.

## Visiter, se balader, JOUER EN FAMILLE !



Après les 3 circuits pédestres fléchés créés lors de la journée citoyenne de 2019 (cf. Trait d'union de juin 2019), une nouvelle balade dans notre village a vu le jour ce printemps, ludique celle-ci...



La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach développe l'attractivité de notre vallée en créant et finançant des balades ludiques avec le concours de la société Randoland.

C'est ainsi qu'après Burnhaupt-le-Bas, Lauw et Sewen, Burnhaupt-le-Haut a également sa balade ludique pour toute la famille à partir de 4 ans. Celle-ci vous conduit à travers la commune afin de découvrir son patrimoine et son environnement naturel.

Des énigmes de difficulté croissante en fonction de l'âge ponctuent la promenade et invitent à regarder autrement certains lieux.

Pas de fléchage à suivre, mais un livret avec plan et jeu à récupérer à la mairie ou à l'office de tourisme de Masevaux. Il est aussi téléchargeable sur le site internet de la commune.

# QUE SE PASSE-T-IL CHEZ NOS VOISINS ?

Une Burnhauptoise vous propose de vous faire découvrir la balade du « circuit du grand chêne » qui a été balisé en 2019 par le Club Vosgien.

Nous avons nos chaussures de marche, notre sac à dos avec une boisson fraîche, un petit en-cas et c'est parti....

**Départ :** parking de l'ancienne salle des fêtes

**Arrivée :** idem

**Difficulté :** aucune

**Balisage :** rectangle bleu/blanc/bleu puis anneau vert

**Km :** 8,4



Nous traversons la route, direction gauche puis chemin Blingen balisage rectangle bleu/blanc/bleu.



Nous bifurquons à gauche sur un petit sentier et nous voyons enfin ce chêne centenaire ... il est magnifique.



Arrivés près de la petite déchetterie un carrefour de balisage nous prenons à gauche et suivons dorénavant l'anneau vert. Vers la fin de l'arboretum nous avons le choix (circuit linéaire), soit d'aller tout droit, soit d'aller à droite en longeant le cimetière et passant sur le pont de l'autoroute, nous choisissons ce dernier.



Nous continuons notre chemin toujours aussi agréable, puis nous arrivons près de la route, il faut descendre un petit escalier et un pont. Nous longeons la route sur notre gauche environ 200 m, (attention les voitures roulent vite, nous passons sous l'autoroute), puis retrouvons la forêt de Diefmatten ainsi que notre marquage anneau vert.



Nous passons à côté de la station d'autoroute, puis nous entrons dans la forêt. Le chemin est bien balisé, la forêt est magnifique.



Nous reprenons notre chemin, le ciel est d'un beau bleu .... Nous suivons toujours le balisage (anneau vert) et voilà nous sortons de la forêt. Nous longeons l'autre station essence, nous nous retrouvons un peu plus tard au carrefour arboretum/cimetière et nous nous retrouvons sur le même chemin qu'au début. (Balisage rectangle bleu/blanc/bleu).

Nous espérons vous avoir donné envie de faire cette balade et à bientôt peut-être sur ce circuit ou ailleurs.

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Isabelle                       | ANASTASI              |
| Lény                           | AUGEZ                 |
| Elina                          | BARONDEAU             |
| Zoé                            | BARTHELMEBS           |
| Charlotte                      | BESSET                |
| Eloane                         | BISCHOFF              |
| Sabine                         | BOHLER                |
| Anne-Marie                     | BOHRER                |
| Claude                         | CAPON                 |
| Noémie                         | CAPON                 |
| Elie Zacharie                  | CAPON                 |
| Elodie                         | CARDEY                |
| Cara                           | CASALE                |
| Cindy                          | CASALE                |
| Emmanuel                       | CASALE                |
| Eris                           | CASALE                |
| Maia                           | CASALE                |
| Emeline                        | CATY                  |
| Charlotte                      | CATY                  |
| Mély                           | CHRAPA                |
| Ghislaine                      | DIETEMANN             |
| Anaïs                          | DITNER                |
| Alexis                         | DITNER                |
| Aline                          | DITNER                |
| Chloé                          | DITNER                |
| Corentin                       | DITNER                |
| Magali                         | DURRENBERGER          |
| Raymonde                       | EICH                  |
| Seb                            | FAIHY                 |
| Audrey                         | FINCK                 |
| Stéphanie                      | FLUHR                 |
| Marthe                         | FORTMANN              |
| Pierre                         | FORTMANN              |
| Christelle                     | GAGNEUR               |
| Maëlle                         | GARNIER               |
| Fanny                          | GARNIER               |
| Didier                         | GAUTHERAT             |
| Elsa                           | GENSBITTEL            |
| Fabien/Chehere                 | GENSBITTEL            |
| Leslie                         | GENTZBITTEL           |
| Stéphanie                      | GEWISS                |
| Martine                        | GUNTHER               |
| Christian                      | GUNTHER               |
| Denise                         | HERNANDEZ             |
| Louise                         | HOUGLET               |
| Mélissa                        | KARSCHER              |
| Elisabeth                      | KORPER                |
| Muriel, Robert, Timéo, Yvette  | KUENEMANN             |
| Boulangerie                    | La grange à pain      |
| Tamara                         | LACOUR                |
| Astride                        | LAURENCOT             |
| Corine                         | LECAILLE              |
| Famille                        | LESENECAL             |
| Thibaut, Audrey, Louise, Alice | LEVEQUE               |
| Damien                         | LEY                   |
| Charlotte                      | LEY                   |
| Lily                           | DUPONT                |
| Lorène                         | DUPONT                |
| Pauline                        | MARQUIGNY             |
| Pauline                        | MOEGLE                |
| Myriam                         | MOST                  |
| Claudine                       | MULLER                |
| Marie-Claude                   | MULLER                |
| Laetitia                       | NINI                  |
| Gérôme                         | PHILIPPE              |
| Rose                           | RITZENTHALER          |
| André                          | ROBERT                |
| Zoé                            | RUMPLER               |
| Sébastien                      | SCHAEFFER             |
| Céline                         | SCHOENAUER / GUIDUCCI |
| Arnaud                         | SCHWARTZ              |
| Claudine                       | SENGLER               |
| Joanne                         | SILVERT               |
| Marie-Claire                   | STEMMELEN             |
| Aurore                         | STEMPFEL              |
| Gwendoline                     | STEMPFEL              |
| Alain                          | SUISSA                |
| Michaël                        | SWARTVAGHER           |
| Danièle                        | TRITSCH               |
| Céline                         | UNTZINGER             |
| Marielle                       | VERBIST               |
| Albin                          | VUILLAUME             |
| Emma                           | WOEHRLE               |
| Thierry                        | ZIEGLER               |
| Evelyne                        | ZIEGLER               |

Les 22 élèves de la classe de CE1  
de Mme SOTO MAJOR

